

Participants :

- Virginie Bay (CHBA Seraing), Ornella D'Angelo (CHU maxillo), Laurence Hombert (CHU ortho), Josiane Morias (CHC Saint-Vincent), Thierry Stilmant (CHU neuro), So Straga (Saint-Vith), Marie-Laurence Giltay(CHPLT), Marianne Balfroid (CHU abdo), Marie France Szotek (André Renard), Françoise Vanderheyden(CHC Verviers)
- Audrey Dubois (CHU neuro-ORL-ophtalmo / AFISO, Brigitte Schoffeniels (HEPLAndré Vésale / AFISO)

Sponsoring : Johnson et Johnson

1/ L'APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE**2/ LA PRESENTATION DU CONGRES AFISO 2008**

- **Rôle du bio technicien**

- Peuvent-ils être attachés de façon fixe dans le service ?
- Existe-t-il des contrats de maintenance ?
- Qui est responsable de quoi ? Comment faire quand ils sont absents ?
- Responsabilité en cas de plainte du patient ?

Les firmes vérifient leur matériel de façon régulière et sont joignables, en général, en cas de panne ou de problème. Mais ce serait bien d'établir une liste, un guide line pour le suivi et l'entretien des différents appareillages.

Nous invitons les personnes présentes à réfléchir à des questions qui posent problème afin de demander l'avis au bio technicien lors du congrès.

- **Radioprotection**

- Doit-on inscrire dans les dossiers la dose de rayon que le patient a reçu lors de son intervention ?
- Doit-on mettre un dosimètre au patient ?

Pour certains et pour la SPMT, c'est obligatoire.

Nous pouvons trouver les doses de rayons sur les feuilles à imprimer des appareils à RX.

3/ LE REGISTRE

- **Présentation des feuilles présentées par l'AFISO.**

- mettre le nom du responsable du bloc pour personnaliser l'affiche.
 - ajouter l'heure d'arrivée et de sortie.
 - où les placer ?
 - que se passe-t-il si pas en ordre lors du contrôle ?
 - qui doit signer ? Le dentiste qui vient voir l'intervention de sa femme ? ...
- Après correction, ces feuilles seront bientôt disponibles sur le site Internet de l'AFISO. Nous demanderons à Mr Moyaux ce qu'il faut exactement comme renseignement. Nous vous en informerons.
- En afficher beaucoup, à différents endroits (comme à côté du miroir des vestiaires, ...).
- Informer les infirmiers et leur demander d'être attentifs aux délégués (ont-ils signé ?...)

- **Problématique de la pédiatrie.**

- faut-il faire signer les parents qui rentrent dans le bloc ? La loi prévoit justement la présence des parents auprès de l'enfant (sauf chirurgie des brûlés, cardiaque et neuro)

RAPPEL : un enfant ne doit en principe pas croiser un adulte lors de son passage à l'hôpital et donc au bloc → adaptation des locaux et de l'organisation.

Nous verrons s'il est possible de mettre sur le site AFISO la législation concernant la pédiatrie. Nous vous en informerons.

4/ L'INSTRUMENTATION NON INFIRMIERE

A la demande générale, nous voudrions plus de précision sur ce sujet. Trop de questions sont sans réponses

- les délégués peuvent-ils quand même se brosser pour montrer le matériel ?
- que doit faire le responsable si le chirurgien fait « brosser » son délégué non infirmier ? Faut-il qu'il prévienne quelqu'un ? De quelle façon ? Qui est tenu responsable en cas de problème ?...
- que se passe-t-il en cas de contrôle si le délégué est brossé ? ...
- que faire face aux personnes privées qui assistent le chirurgien ? Elles sortent de la problématique des firmes et des délégués. Que faire en cas de problème ? Peut-on se retourner sur le responsable du bloc ou est-ce entièrement la responsabilité du chirurgien ?

Nous reprendrons contact avec Mr Moyaux. Nous poserons toutes ces questions et espérons apporter très prochainement des réponses plus précises.

5/ L'INFIRMIER ANESTHESISTE

Ouverture cette année de cette spécialisation en 1 an à l'ISEI (St Luc Bruxelles). Rien n'est prévu à Liège pour l'instant (pas au programme ministériel).

Cette formation suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes.

- Peu comprise par les gens de terrain.
- Impression que l'on nous impose quelque chose sans demander notre avis.
- Formation imposée par des gens qui n'y connaissent rien au travail en salle d'opération.
- ...

Que peut-on encore faire ?

Cela va-t-il changer quelque chose dans notre travail ?

Changement des normes ? ...

→ Pour l'instant, l'AFISO multiplie les réunions avec les personnes concernées (groupement des anesthésistes belges, ministère de la santé, ...).

Nous vous tiendrons informés. Lors de notre congrès, nous présenterons nos démarches et nos résultats à ce sujet.

6/ LA LISTE D'ACTES

Distribution de la liste d'actes à tous.

Comment aborder cette liste ?

Elle doit être valable pour tout le monde et applicable par tous.

Pourrions-nous arriver à faire une check list par salle ?

Suivre le chemin du patient pour avancer, à savoir le pré-per-post opératoire nous semble à tous logique.

→ Afin d'avancer de façon cohérente, nous demandons à tous de lire cette liste et d'en sortir les points essentiels pour la prochaine réunion. Nous pourrions ainsi voir plus facilement les points présentant des divergences entre nous.

PROCHAINES REUNIONS

Mardi 3 juin au POST HOTEL à partir de 18H. Confirmation avant le 29 mai.

Mardi 30 septembre au POST HOTEL
Mardi 16 décembre au POST HOTEL

ORDRE DU JOUR du mardi 3 juin

- Approbation du PV
- Evaluation du congrès
- Questions à poser à Mr Moyaux
- Liste d'actes
- Divers

DUBOIS Audrey
GSM : 0477/61.88.70
audrey.dubois@afiso.be

SCHOFFENIELS Brigitte
Tél : 019/54.69.43
brigitte.schoffeniels@afiso.be